



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 30 janvier 2025

DS25-007
Adhésion à l'option Eclairage Public auprès de
la FNCCR

Vu l'adhésion du SYDESL auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédant Régie (FNCCR),

Vu les statuts du SYDESL, notamment l'article 4.6 « Compétence optionnelle : Eclairage Public »,

Vu la délibération n° CS 20-035 12° du 16 octobre 2020 déléguant pouvoir du Comité au Président,

Considérant le souhait du SYDESL d'adhérer à l'option « Eclairage Public » de la FNCCR,

Considérant la cotisation de 5 360 euros pour l'adhésion à cette option.

DECIDE

Article 1^{er} D'adhérer à l'option « Eclairage Public » de la FNCCR pour une cotisation annuelle de 5 360€.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Le Président,



Jean SAINSON